

Consultation des membres de l'APR-UQAM sur une action politique de soutien à ses revendications proposée par l'Alliance des associations de retraités (AAR)

L'Alliance des associations de retraités (AAR) se propose d'enclencher une action politique de soutien à ses revendications sous la forme d'une initiative particulière intitulée **Sensibilisation et interventions — Québec**. Cette démarche, qui sera vraisemblablement soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'Alliance (si ce n'est déjà fait) consiste essentiellement :

- a) à solliciter une rencontre avec les chefs des trois grands partis politiques du Québec afin de leur soumettre les revendications de l'Alliance (voir ci-dessous) et d'obtenir d'eux une position claire sur ces enjeux;
- b) à mettre en parallèle, dans un document factuel et non-partisan, les réponses (ou le refus de répondre, si tel était le cas) des trois partis sur nos revendications; et
- c) à « publier ce bilan en 100 000 copies à être distribuées à tous les membres via nos associations membres¹ » afin de faire peser l'influence des retraités sur les résultats du vote aux élections québécoises de 2003.

Un comité spécial préparera une trousse d'intervention « composée de divers renseignements et de prototypes de lettres [devant] soutenir et faciliter nos interventions politiques lors de l'élection générale de 2003 », interventions qui seraient de trois types :

- a) des interventions de l'Alliance auprès des médias sous forme de communiqués de presse et d'annonces payées dans les journaux ; l'utilisation des publications de nos associations pour des fins de mobilisation et la diffusion de nos revendications sur un site Web;
- b) des interventions des membres auprès des médias sous forme de lettres ouvertes aux journaux de quartier, aux journaux régionaux ou nationaux et sous forme d'interventions individuelles « aux lignes ouvertes et action concertée et ciblée sur émissions de radio et de télévision »;
- c) des interventions « impliquant les associations et leurs membres dans l'action (déplacement), comme piquetage devant le bureau de comté, piquetage lors des réunions des différentes instances des partis politiques, distribution de tracts dans les comtés, présence dans les réunions politiques, assemblées publiques d'information et de motivation, assemblées régionales ou générales des membres de l'Alliance ».

Le bien-fondé de la démarche proposée repose sur l'analyse suivante de l'Alliance :

- a) le gouvernement actuel du Québec a déjà clairement rejeté les revendications de l'Alliance, malgré le sérieux de l'argumentaire déposé et la vigueur des pressions exercées (en particulier

1. Les citations proviennent des documents de l'Alliance suivants : *Dossier spécial SENSIBILISATION ET INTERVENTIONS - QUÉBEC* (octobre 2002) ou *Rapport de la réunion du 24 janvier 2003 du comité Sensibilisation et interventions - Québec*.

autour de la Loi 102); il n'y a donc aucun espoir de faire avancer ce dossier par des interventions auprès du gouvernement;

- b) la voie de la contestation juridique des amendements à la Loi RCR résultant de l'adoption de la Loi 102 en décembre 2000 et de la non-indexation à 100% des rentes du secteur public est à toutes fins pratiques sans issue, car nous « n'avons malheureusement à ce jour aucun cas concret pouvant souscrire aux trois critères exigés »;
- c) par conséquent, « une seule voie demeure viable, soit celle de l'approche de la sensibilisation des autorités et des moyens de pression sur l'appareil politique ».

Rappelons que l'Alliance formule comme suit ses revendications :

1. Sur le dossier des retraités des secteurs public et parapublic :
 - 1.1 améliorer la formule d'indexation au coût de la vie des retraités des secteurs public et parapublic de façon à rétablir leur pouvoir d'achat;
 - 1.2 permettre que les retraités soient partie prenante aux décisions dans la gestion de leur régime de retraite et qu'ils aient le pouvoir de désigner des représentants avec droit de vote dans les différents comités.
2. Sur le dossier de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RCR) L.Q. 2000, c. 41, obtenir des amendements assurant :
 - 2.1 une participation aux décisions dans la gestion de nos caisses de retraite;
 - 2.2 le consentement requis des retraités pour la disposition des surplus excédentaires et par voie de conséquence, voir à la possibilité d'améliorer les bénéfices aux retraités;
 - 2.3 la possibilité de contester devant les tribunaux une injustice qui serait faite aux participants retraités dans l'utilisation des surplus de leur caisse de retraite.

Consultation des associations affiliées à la FRUQ sur la proposition de l'Alliance

L'initiative d'action politique proposée engage les associations membres de l'Alliance de deux façons : d'abord sur la question de l'opportunité de cette initiative, et ensuite sur l'implication concrète des membres des associations dans les actions, démarches et manifestations prévues par cette initiative.

La FRUQ étant elle-même une association parapluie (dont les membres sont des associations, et non des personnes), il lui incombe de consulter sur cette initiative de l'Alliance ses associations affiliées, afin que les positions que prendront les porte-parole FRUQ dans les instances de l'Alliance reflètent le consensus général. C'est à cette consultation que nous vous convions présentement.

Vous avez ci-dessus le projet de l'Alliance, ses modalités et ses justifications. La FRUQ a développé sur cette question une position provisoire qui argumente que cette initiative est inopportune et vouée à l'échec; vous en trouverez l'énoncé ci-dessous. Le conseil d'administration de l'APR-UQAM n'a pas développé de position propre : il préfère vous demander de choisir entre les deux positions énoncées jusqu'ici. Vous trouverez plus bas, après l'énoncé de la position provisoire de la FRUQ, les instructions concernant cette consultation.

Position provisoire de la FRUQ sur l'initiative d'action politique 2003 de soutien aux revendications

1. La FRUQ souscrit aux objectifs généraux que constituent les revendications principales de l'Alliance. Elle doit donc appuyer, par principe et par solidarité, les initiatives adoptées par l'Alliance pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, même celles avec lesquelles elle ne serait pas pleinement d'accord ou dont elle contesterait l'opportunité ou le bien-fondé, tant que ces initiatives n'entrent pas en conflit avec les principes de justice sociale, d'équité et de transparence auxquels la FRUQ souhaite subordonner son action.
2. Un appui stratégique de la FRUQ à une initiative de l'Alliance ne doit toutefois, en aucun cas, constituer ni pouvoir être interprété comme un abandon par la Fédération de son indépendance de pensée, de décision et d'action sur toute question concernant les intérêts des retraités en général ou ceux des retraités de l'Université du Québec en particulier.
3. En ce qui concerne l'initiative d'action politique qui est présentement mise de l'avant par l'Alliance, nous croyons qu'il s'agit d'une démarche qui, dans le contexte de la campagne électorale de 2003, n'est pas susceptible d'atteindre ses objectifs et constitue donc une action inopportune, dans laquelle nous ne devrions investir ni énergies ni argent.
 - L'Alliance s'apprête à mettre de l'avant, en bloc, des objectifs généraux qui constituent une représentation réduite (pour ne pas dire réductrice) de la problématique des régimes de retraite. Toutes légitimes qu'elles soient, prises par elles-mêmes, ce ne seront toujours que les revendications d'un groupe de pression qui, à l'instar de dizaines d'autres, veut profiter de la période électorale pour attirer l'attention sur ses demandes et faire ses appels du pied politiques. Ni le public, ni les politiciens, ni probablement les retraités eux-mêmes n'y accorderont grande attention.

Dans le contexte du Québec de 2003, alors que de difficiles enjeux sociaux, politiques et économiques sont au premier plan des préoccupations de tous, pouvons-nous vraiment nous imaginer que nos revendications sur l'indexation de nos rentes et sur la gouvernance de nos régimes puissent peser de quelque poids sur l'issue du scrutin?

- Nous croyons que la stratégie qui consiste à faire « se mouiller » les politiciens en campagne électorale au sujet de nos revendications pour pouvoir ensuite les confronter à leurs promesses lorsqu'ils seront au gouvernement ne présente que des avantages illusoire. À l'âge que nous avons, n'aurions-nous donc pas développé, au sujet des « promesses électorales », le cynisme de bon aloi que dicte la sagesse?

Tous savent pourtant bien qu'une fois la campagne terminée, les élus qui forment alors le gouvernement doivent faire un arbitrage entre la nécessaire défense du bien commun d'une part, les impératifs de la réalité politique et économique concrète d'autre part, et les revendications intéressées des innombrables groupes de pression qui s'agitent dans l'espace social. Dans le meilleur des cas, même les dossiers bien étayés, solides sur le fond, pilotés de longue main auprès des décideurs influents et bien en phase avec les valeurs sociopolitiques du moment auront de la difficulté à cheminer. Le nôtre n'étant pas encore de cette qualité, nous pensons que c'est plutôt à l'étayer que nous devrions consacrer nos énergies, au lieu d'investir nos espoirs dans une entreprise de pression politique édentée.

- L'initiative proposée s'appuie sur la « mobilisation » des troupes. Il s'agit là d'un exercice dont on sous-estime volontiers le coût et la complexité, et qui n'a selon nous aucune chance de réussir : nos revendications sont formalistes et réductrices, le moment est mal choisi, l'échéancier est trop serré, la stratégie est mal assurée et les objectifs opérationnels n'ont pas été définis; les retraités ne suivront pas. Suivraient-ils que l'impact serait au mieux négligeable, et l'exercice inutilement coûteux. Il y a là au contraire un danger réel de fragiliser notre cause au lieu de la faire avancer, car nonobstant les références faciles au « pouvoir gris », les retraités et les aînés n'ont pas présentement et n'auront pas de sitôt la cohésion nécessaire pour établir face au gouvernement un rapport de force favorable, sauf sur des enjeux économiques extrêmement concrets, pour ne pas dire égoïstes.
- Le comité présente cette stratégie d'action politique comme la seule qui puisse être envisagée. Nous prétendons au contraire que ce n'est ni la seule ni la bonne. Nous pensons qu'une association parapluie comme l'Alliance doit se donner des stratégies d'éducation et d'action fondées sur une analyse rigoureuse des enjeux, qu'elle doit espacer avec soin et finesse ses interventions publiques et politiques, et qu'elle doit planifier ses actions stratégiques ponctuelles de longue main pour s'assurer d'un maximum d'impact sur les bonnes cibles et au bon moment.

Si nous nous précipitons dans l'action, au lieu de nous donner le temps de construire une démarche stratégiquement forte et appuyée sur des consensus de la base bien étoffés, nous ne réussirons qu'à afficher aux yeux de l'ensemble de la population une cohésion factice qui trahira mieux que ne pourraient le faire nos plus coriaces adversaires la faiblesse de notre position. Ce n'est pas, pensons-nous, la grâce que nous devrions nous souhaiter.

Consultation des membres de l'APR-UQAM

Le conseil d'administration s'est saisi de cette question à sa réunion du 19 février 2003. Il n'a pas jugé utile de convoquer l'assemblée générale et de procéder par vote formel sur cette question : il a plutôt choisi de faire une consultation qui lui permettra de communiquer rapidement à la FRUQ le sentiment général des membres face aux deux positions affichées.

Nous vous rappelons toutefois que 10 membres en règle de l'Association peuvent exiger la convocation d'une séance extraordinaire de l'assemblée générale [art. 2.2 e) de nos Statuts] en en faisant la demande à la secrétaire.

[Suzanne Lemerise : <lemerise.suzanne@uqam.ca> ou par téléphone au 514-987-3605].

Vous recevez un *bulletin de consultation* que nous vous demandons de nous retourner dans l'enveloppe affranchie ci-jointe avant le 3 mars 2003. Tel qu'indiqué sur le bulletin, vous pouvez annexer vos commentaires et suggestions, dont nous tiendrons compte dans la formalisation de notre réponse à la FRUQ.

Ceux qui le désirent sont invités à communiquer à Roch Meynard <webmestre@apr-uqam.org> leurs réflexions sur cette question, qui seront envoyées par courriel à tous les membres branchés et qui seront affichées sur le site Web de l'Association <www.apr-uqam.org>. Si vous vous assurez de le faire rapidement, les autres collègues pourront en bénéficier avant d'avoir à transmettre leur propre avis.